

# RÈGLEMENT intérieur DES ÉTUDES SURVEILLÉES Pour les enfants Du CE1 au CM2

ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

Ville d'Allevard-les-Bains – Service Scolaire et Périscolaire

## INSCRIPTION

**ATTENTION : Inscription à l'étude surveillée au trimestre**

Pour les élèves des classes du CE1 au CM2 :

- Inscription : à la demande de la famille
- Quand : dès l'ouverture de la période d'inscription, l'information sera faite par un « mot cartable » et sur les canaux d'informations habituels
- Comment : retourner la feuille d'inscription ci-jointe, remplie et signée au Pôle Enfance Jeunesse

Les élèves de CP, sur proposition de l'équipe pédagogique, peuvent également en bénéficier exceptionnellement et si les effectifs le permettent.

## ORGANISATION

L'étude est gérée par la Mairie mais l'**organisation fonctionnelle et pédagogique de chaque étude** (selon effectifs et niveaux accueillis) **relève de la compétence des personnes qui assurent ce travail**, sous l'autorité de la Direction de l'école.

L'étude est encadrée par un intervenant (enseignant ou personne habilitée), elle permet à l'enfant de revoir ses leçons dans un espace calme, de façon autonome.

 **Il appartient aux parents de vérifier le travail effectué.**

Il est rappelé que, pendant le temps de l'étude, l'enfant doit appliquer les mêmes règles de bonne conduite qu'à l'école sous peine d'être exclu de l'étude surveillée.

## FONCTIONNEMENT ET MODALITÉS D'ACCUEIL

Le temps des études se décline en deux phases :  
**Récréation et goûter, de 16h30 à 17h**  
**Étude de 17h à 18h**

Une sortie anticipée est possible avant 17h, tant que les enfants sont présents dans la cour de récréation, les parents peuvent les récupérer. Dans ce cas, la première demi-heure et le goûter seront facturés.

Une fois l'étude commencée, la sortie s'effectue à 18h uniquement.

## MODALITÉS DE PAIEMENT

- En inscrivant son enfant à l'étude, chaque famille s'engage à régler le coût de ce service selon les tarifs en vigueur.
- **ATTENTION, en inscrivant son enfant à l'étude, la famille s'engage à le laisser à l'étude pour tout le trimestre choisi. Aucune dispense financière ne sera consentie en cours de période si l'élève ne fréquente plus l'étude (sauf cas de force majeure).**
- Le paiement se fait par facturation. En début de chaque mois, les parents reçoivent, par courrier, la facture des études du mois précédent. Cette somme sera à acquitter auprès de la Trésorerie du Touvet.

# BULLETIN D'inscription

## Aux ÉTUDES SURVEILLÉES

### Pour les enfants du CE1 au CM2

ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

Ville d'Allevard-les-Bains – Service Scolaire et Périscolaire

Ecole pierre rambaud

Nom et prénom de l'enfant : ..... Classe : .....

Je soussigné(e), **Madame ou Monsieur**, .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Représentant légal, **ayant pris connaissance du règlement stipulant les modalités d'inscription pour l'étude du soir** organisée de 16h30 à 18h, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, demande l'inscription de mon enfant :

.....

Pour la période scolaire **du 29 Avril au 05 Juillet 2024** :

**Lundi**

**Mardi**

**Jeudi**

**Vendredi**

Document obligatoire à fournir lors de la première inscription de l'année 2023/2024 :

Attestation d'assurance de responsabilité civile pour chaque enfant

**À 18h après l'étude**, les élèves ne sont plus sous la responsabilité des intervenants, merci de cocher la case correspondante :

Je récupère mon enfant à 18h00 et m'engage à être ponctuel

Je l'autorise à quitter l'école à 18h et à rentrer seul(e) à mon domicile, sous ma responsabilité

Mon enfant va à la garderie et je certifie y avoir préalablement inscrit mon enfant pour la période concernée

Je m'engage à respecter le règlement intérieur des études surveillées.

**RAPPEL : inscription à l'étude surveillée au trimestre.**

Fait à Allevard, le .....

Signature du parent  
ou du représentant légal  
précédée de la mention « Lu et approuvé »